

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 1
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE

On écrit de Constantinople, 28 octobre: Toutes les nouvelles de Syrie s'accordent à dire que la révolte qui a éclaté dans ce pays prend toujours plus de consistance. Suivant des lettres de Beirout du 16 de ce mois, Ismaël pacha et Sherif pacha ont échoué dans leur projet de soumettre les insurgés de Ledscha: le premier a été blessé dans une attaque et a perdu environ 1000 hommes de troupes régulières; dès que on apprit cette nouvelle, toute la Mesopotamie se souleva et courut aux armes.

Les habitants des montagnes de Halil près du mont Hébron se sont avancés sur St-Jean-d'Acre, d'où le gouverneur est sorti pour aller à leur rencontre. Ibrahim-Pacha qui avait déjà envoyé une partie de ses troupes sur Sivas et Diarbekir, s'est retiré à Marasch, et rassemble des renforts de tous côtés. La Gazette d'Augsbourg nous apprend que M. de Bériot qui devait donner un second concert à Vienne, le 17, est tombé subitement malade. Il a été atteint d'une forte fièvre, mais il se trouvait un peu mieux le 19. On écrit de Berlin, le 18 novembre: Le docteur Pszyluski, prévôt du chapitre de Gnesen, est passé par ici, se rendant à Colberg, pour faire à l'archevêque des représentations au sujet des affaires du diocèse. Le correspondant de la Gazette d'Augsbourg qui rapporte cette nouvelle, dit que beaucoup de catholiques se convertissent à la religion évangélique, et que les habitants de quelques localités refusent de payer la dîme à leurs curés, et la force armée ne sera sans doute pas disposée à prêter main forte à des autorités hostiles. Voici un fragment du hattischéri, lu dans la réunion qui a eu lieu le 3 novembre, à Gulhane: C'est pourquoi désormais la cause de tout prévenu sera jugée publiquement, conformément à notre loi divine, après enquête et examen, et, tant qu'un jugement régulier ne sera point intervenu, personne ne pourra, secrètement ou publiquement faire périr une autre personne par le poison ou par tout autre supplice. Il ne sera permis à personne de porter atteinte à l'honneur de qui que ce soit. Chacun possédera ses propriétés de toute nature, et en disposera avec la plus entière liberté, sans que personne puisse y porter obstacle; ainsi, par exemple, les héritiers innocents d'un criminel ne seront point privés de leurs droits légaux et les biens du criminel ne seront pas confisqués.

Les concessions impériales s'étendent à tous nos sujets, de quelque religion ou secte qu'ils puissent être, ils en jouiront sans exception. Une sécurité parfaite est donc accordée par nous aux habitants de l'empire, dans leur vie, leur honneur, et leur fortune, ainsi que l'exige le texte sacré de notre loi. Quant aux autres points, comme ils doivent être réglés par le concours d'opinions éclairées, notre conseil de justice (augmenté de nouveaux membres, autant qu'il sera nécessaire) auquel se réuniront, à certains jours que nous déterminerons nos ministres et les notables de l'empire, s'assemblera à l'effet d'établir des lois réglementaires sur ces points de la sécurité de la vie et de la fortune, et sur celui des assiettes des impôts. Chacun dans ces assemblées exposera librement ses idées et donnera son avis. Les lois concernant la régularisation du service militaire seront débattues au conseil militaire tenant séance au palais du séraskier. Dès qu'une loi sera finie, pour être à jamais valable et exécutoire, elle nous sera présentée; nous l'ornerons de notre sanction, que nous écrivons en tête de notre main impériale.

ANGLETERRE. — Londres, 24 novembre.

On a rapporté que le duc de Cambridge prétendait à la main de la reine pour son fils, le prince Georges. Les journaux ci-

tent comme une particularité remarquable qu'immédiatement après que la reine eût annoncé son mariage avec le prince Albert de Saxe-Cobourg, le duc a eu une audience. de S. M. Le duc de Wellington assistait, comme on l'a dit, au conseil, il est arrivé s'appuyant sur les bras de deux autres membres. On a remarqué que S. M. paraissait fort embarrassée, elle était très-pâle, et elle a lu la notification de son futur mariage d'une voix assez émue, quoiqu'elle eût prononcé les mots, avec notre réflexion, d'une manière significative. On a généralement remarqué que lord Melbourne paraissait inquiet. Lord Brougham montrait une satisfaction évidente. (Morning-Post.)

La chambre de commerce de Manchester a entendu le rapport de M. Bowring sur l'état des relations commerciales de l'Angleterre avec l'union des douanes allemandes.

M. Bowring a tracé l'histoire de l'établissement de l'Union commerciale allemande, qui comprend aujourd'hui 26 millions d'hommes, embrasse une étendue de 8,200 milles carrés allemands et a une frontière d'environ 5000 d'Angleterre. Il prétend qu'aujourd'hui les intérêts agricoles en Allemagne s'affaiblissent journellement, tandis que les intérêts manufacturiers grandissent. Le gouvernement prussien serait disposé à faire à l'Angleterre des concessions, si un droit modique était établi sur l'importation du grain. L'Allemagne, dit M. Bowring, demande à l'Angleterre la réforme des lois des céréales. Le commerce de l'Angleterre doit aujourd'hui saisir l'occasion qui lui est offerte d'appeler l'attention du gouvernement sur des questions d'une si haute importance.

L'assemblée a voté des remerciements à M. Bowring; elle a ensuite voté des résolutions tendant à déclarer qu'il importe de faire connaître au gouvernement que l'intérêt agricole et manufacturier de l'Angleterre veut la modification des droits sur l'importation des articles allemands et l'établissement de relations commerciales plus larges et plus libres.

La ville de Newport est tranquille maintenant; la plupart des ouvriers ont repris leurs habitudes de travail, mais il y a encore dans les montagnes un certain nombre d'entre eux qui craignent d'être arrêtés pour chartisme. Ils s'emparent des personnes qu'ils rencontrent, et ils ne les relâchent qu'après la certitude acquise que ce ne sont pas des espions.

La correspondance du Times rapporte qu'à Manchester, Oldham et dans beaucoup d'autres villes et villages du nord, les chartistes ont retenu des salles pour tenir des réunions, faire des lectures, et lever un tribut pour reconstruire la convention.

Des négociations se poursuivent activement de la part du marquis de Miraflores, ambassadeur d'Espagne à Paris, pour procurer au gouvernement de la reine Christine la reconnaissance du Roi de Sardaigne, un des plus grands partisans de don Carlos. A moins que quelque événement grand grave n'arrive en Espagne dans un court laps de temps, cette reconnaissance aura lieu incessamment de la même manière que celle du roi de Hollande et pour les mêmes raisons, notamment les relations commerciales entre les deux pays. Relativement aux cours du nord, aucune avance n'a été faite ni ne sera probablement faite aussi longtemps que don Carlos sera relevé à Bourges. (Morning-Post.)

FRANCE. — Paris, le 26 NOVEMBRE.

Le prince royal, accompagné de Mgr. le duc de Nemours, qui était allé à sa rencontre, est arrivé hier aux Tuileries, à deux heures de l'après midi. Il a été reçu à sa descente de voiture, par le roi, la reine, Mme. la duchesse d'Orléans, et les princesses et princesses de la famille royale.

M. Armand Marrast vient d'être arrêté à Barcelonne. Il a obtenu deux jours de répit, à cause de l'indisposition de sa femme.

pressaient la main de Pietro auquel je donnai le bras; d'autres lui adressaient des paroles ou des signes d'amitié; quelques-uns prononçaient le mot de vengeance!

— Courage! dis-je à Pietro; je sens qu'il vous en faut. — Plus que pour mourir, me répondit-il.

Depuis que j'étais à Naples, j'avais aperçu bien des enterremens, mais je n'avais jamais pensé à considérer de près cette cérémonie qui offre dans ce pays des particularités bien dignes de l'attention des étrangers. A peine fûmes-nous arrivés auprès du catafalque sur lequel était exposé le cadavre d'Antonina, que Pietro et Lorenzo se jetèrent à genoux; j'en fis autant, et jamais, je l'avoue, je n'ai fait une prière plus fervente.

On avait construit un échafaud assez élevé sur lequel était dressé un lit de parade recouvert d'un drap mortuaire en velours cramoisi broché d'or. C'est là qu'était étendue Antonina, la tête appuyée sur un coussin en satin rose. Elle avait à la main le bouquet virginal qu'elle devait porter à l'autel. Sur une assiette d'argent était l'anneau et la pièce de monnaie dont le fiancé fait cadeau à sa jeune épouse. La pauvre fille avait été parée de la robe blanche qu'elle avait faite elle-même pour le jour de son mariage; ses longs cheveux noirs tombaient en nattes sur ses épaules et sur son sein à demi-découvert; une légère teinte de rose, que reflétait sur son beau visage le drap mortuaire et le coussin de satin, animait ses traits: on aurait cru voir une jeune fille qui attendait sur un lit de repos le moment où son bien-aimé devait venir la prendre pour la conduire à l'église et lui jurer un amour éternel. Aux yeux de ce peuple simple et religieux, Antonina, après sa mort devait, pour ainsi dire, contracter un hymen céleste avec le Tout-Puissant, et tandis que tout était en deuil autour de ses restes inanimés, on croyait que c'était fête au ciel, et on l'avait ainsi parée pour quelle fût en quelque sorte plus digne de son divin époux.

On attendait, pour aller à l'église, que la nuit fût venue, parce que l'obscurité paraît ajouter quelque chose de lugubre et de solennel à cette cérémonie déjà si triste par elle-même. Au soleil couchant, les prêtres arrivèrent et nous partîmes précédés par une longue procession de pénitens et de jeunes filles vêtues de blanc qui venaient dire un dernier adieu à leur malheureuse compagne.

Après les prières des morts, on descendit Antonina dans les caveaux; nous l'accompagnâmes jusqu'aux bords de la fosse commune. Là, les prêtres récitèrent de nouvelles prières après lesquelles on nous ordonna de nous retirer, parce qu'on devait dépouiller la jeune fille de ses habits de noces, et aucun homme ne peut rester dans les caveaux jusqu'à ce que tout soit terminé. Les prêtres eux-mêmes doivent partir; leur ministère est terminé.

M. l'amiral Roussin, ex-ambassadeur de France à Constantinople, est arrivé à Marseille le 2 novembre.

On lit dans le Journal des Débats: « Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que M. Béranger (de la Drôme) avait refusé la pairie, et nous maintenons le fait.

» Depuis, l'honorable député s'est ravisé, et a consenti à accepter cette haute dignité. Voici ce que nous lisons ce soir dans le Moniteur parisien:

« Par ordonnance du roi en date du 25 novembre, le premier collège électoral d'arrondissement de la Drôme est convoqué à Valence pour le 21 décembre prochain, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Béranger, élevé à la dignité de pair de France. »

Nous recevons par le paquebot Burgundy, entré hier matin au Havre, des nouvelles de Vera-Cruz:

« Le brick la Naiade avait reçu à son bord le dernier paiement des 600,000 piastres dues à la France par le gouvernement mexicain. La Conducta, qui transportait cette remise de la capitale à la Vera-Cruz, n'étant pas arrivée au jour fixé pour le paiement, le consul français se rendit auprès du commandant de la Vera-Cruz, et le menaça de protester le lendemain. Il lui fut répondu que rien ne justifiait un pareil procédé, et que l'argent allait être à sa disposition. Les maisons de commerce de Vera-Cruz souscrivirent immédiatement pour faire une avance au gouvernement, jusqu'à l'arrivée de la Conducta, qui était signalée à trente lieues de la ville.

» Aucune nouvelle de Mexico. On savait cependant que le congrès s'occupait de la réforme de la constitution, conformément au désir exprimé par l'ex-président Santa-Anna.

On lit dans le Journal de Paris: On dit que le gouvernement s'occupe en ce moment plus que jamais de faire un traité de commerce avec la Belgique; on veut empêcher par là le royaume de tomber malgré lui dans la ligne des douanes allemandes, vers lesquelles cependant, même dans l'état actuel des choses, la Belgique a moins d'intérêt à se porter que vers la France. La France a fait pour la Belgique tout ce qu'elle pouvait faire, et plus que ne pourra faire l'Allemagne. La menace de passer aux douanes allemandes n'est guère, selon nous, qu'un moyen d'obtenir davantage de la France. Mais si la Belgique était prise au mot, nous croyons qu'elle ne réaliserait pas sa menace. Ses intérêts matériels s'y opposent, sans compter ses intérêts politiques.

M. Scribe a lu hier au comité du Théâtre-Français sa nouvelle comédie, intitulée la Calomnie. Cet ouvrage a été reçu à l'unanimité. Il sera mis prochainement en répétition.

Les journaux de Smyrne nous arrivent avec des nouvelles de Constantinople du 7 novembre.

En voici des extraits: Constantinople, 7 novembre.

Le comte de Kœnigsmark, ministre de Prusse, a été reçu le 2 de ce mois en audience par le Sultan, auquel il a remis ses nouvelles lettres de crédit. Le même jour, le comte de Pontois, ambassadeur de France, a eu sa première audience chez le Sultan.

Le 4 de ce mois, le Sultan a reçu dans une audience solennelle S. A. R. le prince de Joinville, avec les cérémonies observées pour la réception des princes de sang.

Sa Hautesse lui a fait l'accueil le plus gracieux, et l'a assuré, dans les termes les plus formels, des sentimens de sa vive amitié pour la nation française.

Smyrne, 9 novembre. M. l'amiral Lalande a quitté la baie de Besica avec tous les bâtimens rangés sous ses ordres, le 4 courant, pour venir prendre ses cantonnemens d'hiver dans nos eaux. Mais avant de se rendre définitivement ici, l'escadre française devait s'arrêter

Au moment où j'allais monter la première marche de l'escalier qui conduit à l'église, Pietro me saisit fortement le bras. Le voyez-vous, me dit-il tout bas; il cherche à se cacher, mais j'ai vu son ombre glisser le long de la muraille et aller se perdre derrière les piliers. Le misérable!

— De qui voulez-vous parler?

— De l'infâme Mortello, qui est venu jusqu'ici pour insulter à notre douleur!

Je me charge de le faire sortir; allez m'attendre à l'église, et que surtout Lorenzo ne sache ce qui se passe que lorsque nous serons de retour chez vous. Je me dirige aussitôt du côté qu'il m'avait montré. Mortello, qui avait eu les yeux sur nous pendant notre courte conversation, cherche à m'échapper mais je l'atteins, et lui serrant vigoureusement la main, je lui dis: Sortons d'ici ou je ne réponds pas de votre vie. Cet homme qui dans toute autre occasion se serait montré fier et insolent, se mit à trembler. C'est que les hommes corrompus comme Mortello sont ordinairement lâches. Il me supplie de le protéger; je lui fais signe de partir, et je l'accompagne moi-même jusqu'à la porte de l'église, pour ne pas affliger Pietro de sa vue, et pour le soustraire aux regards de Lorenzo, dont nous n'aurions pas pu retenir la colère et le stylet.

Don Matteo me remercia quand nous fûmes de retour; il avait tout vu, et avait tremblé en apercevant Mortello. Vous devez être content de moi, me dit Pietro. J'ai bien souffert pour conserver mon sang-froid; mais ce n'était ni le lieu ni le moment. D'ailleurs ma vengeance ne vent pas les ténèbres; c'est en plein jour, et d'une manière digne d'un soldat qui a mérité la croix d'honneur en combattant sous les drapeaux de Napoléon, que je dois me venger; et puis, j'ai encore un devoir sacré à remplir: vous avez oublié la pauvre mère d'Antonina; elle est cependant là, toujours immobile comme la pierre. Il faut bien penser à elle; je compte sur vous monsieur, et sur le bon Matteo, pour m'aider à la placer dans une de ces maisons où les personnes qui ont perdu la raison, reçoivent tous les soins que réclame leur état. Nous nous séparâmes en promettant à Pietro de nous revoir, et de l'aider dans ses projets pour celle qu'il appelait sa mère.

Nous fîmes placer cette pauvre femme dans une maison de fous, située à Aversa. Lorsqu'elle y fut entrée, Pietro vint un jour me voir, il avait ses habits de dimanche, et, par extraordinaire, la croix des braves brillait sur sa poitrine, car il la portait rarement. Je lui témoignai la surprise que me causait une toilette aussi recherchée un jour de travail; il me tira bientôt d'incertitude.

FEUILLETON. — 28 NOVEMBRE.

UNE NISSE EN CHAPELLE A NAPLES.

(Suite. — Voir notre n° d'hier.)

Nos deux jeunes gens se réveillèrent au bout de deux heures et vinrent nous retrouver. Leur douleur était plus calme, mais non moins profonde; ils paraissaient plus résignés: Pietro pensa pour la première fois à la mère d'Antonina. Nous la cherchâmes assez longtemps sans pouvoir la trouver; enfin, nous l'aperçûmes blottie dans un coin, à moitié cachée par une armoire; elle était depuis six heures, immobile et comme morte; nous eûmes beaucoup de peine à la tirer de cette torpeur. La pauvre vieille, cause innocente de tant de malheurs, nous regardait avec des yeux fixes et égarés. Pietro voulut lui adresser quelques paroles de consolation; ce fut peine inutile. Quand elle passa près du lit de sa fille, elle s'arrêta par instinct, mais sans donner aucun signe de sensibilité. Combien cet air glacé, cet insensibilité, que le cadavre d'une fille chérie ne pouvait émuouvoir, me navrait le cœur! La raison de cette femme était égarée; le coup qui venait de la frapper l'avait rendue folle, de cette folie qui ôte tout sentiment, et qui rend l'homme semblable à la pierre.

Don Matteo, voulant mettre fin à une scène qui pouvait exalter de nouveau la colère de Pietro et de Lorenzo, me pria de les emmener tous les deux jusqu'au moment de l'enterrement d'Antonina. Les deux jeunes gens résistèrent d'abord; mais, vaincus par les représentations et surtout par les prières du bon prêtre, ils se décidèrent à m'accompagner. Nous allâmes jusque chez moi dans le plus profond silence, que je n'osais interrompre.

Dès le lendemain, cependant, on faisait les préparatifs des funérailles d'Antonina, et une heure avant la tombée de la nuit don Matteo vint nous chercher pour rendre les derniers devoirs à cette infortunée. Pietro n'avait fait que pleurer pendant tout le temps qu'il était resté chez moi; Lorenzo n'avait pas versé une larme, pas dit un mot. Ce silence m'effrayait. Je craignais qu'il n'arrivât encore quelque malheur, et j'engageai mes deux amis à se conduire d'une manière calme, et surtout à ne rien dire à Mortello, s'ils venaient à le rencontrer. Ils me promirent que je n'aurais pas à me plaindre d'eux, et ils me tinrent parole.

En approchant de la rue où était exposée la jeune fille, nous la vîmes pleine de monde; aussitôt qu'on nous aperçut, tous s'écartèrent pour nous faire passage; les larmes, les sanglots éclatèrent à notre vue. Poveretti! s'écriait cette foule émue. Qu'ils étaient beaux de douleur, ces hommes demi-nus, les bras croisés sur la poitrine, la tête penchée! Quelques-uns

quelques jours au cap Baba pour faire des évolutions. La goëlette la Mésange est restée seule au mouillage de Bésica-Baie, d'où elle viendra, sous peu, rallier M. l'amiral Lalande à Smyrne.

L'escadre anglaise est toujours mouillée aux îles d'Ourlac. Les vaisseaux l'Edinburgh et Benbow, venant d'Angleterre, l'ont ralliée cette semaine, ainsi que les pyroscaphes Gorgon et Radamanthus, qui étaient dans notre rade.

L'archiduc Frédéric d'Autriche est parti le 6 au matin, suivi d'une nombreuse escorte, pour aller faire une excursion scientifique à Ephèse et dans ses environs. S. A. sera de retour à Smyrne très-prochainement.

La flotte anglaise se trouve mouillée à Ourlac. On a su par le brick la Bougainville, arrivé hier, 8, à Smyrne, que l'escadre française serait ici dans le courant de la semaine prochaine.

Les journaux de Marseille du 23 publient des lettres de Constantinople du 6. Le Sud assure que le différend turco-égyptien approchait d'une solution sur des bases qui paraissent bien près de devoir être acceptées de part et d'autre.

L'hérédité de la Syrie et de l'Égypte serait concédée à Méhémet-Ali et à ses descendants: Alep et Candie feraient retour à la Porte, à la mort du pacha; les districts de Tarsous et d'Adana seraient dès à présent cédés à la Porte; Méhémet-Ali accèderait, dit-on, à ces conditions, en exigeant, toutefois, qu'Achmet pacha, l'amiral de la flotte turque, fût nommé gouverneur des districts d'Adana et de Tarsous; il va sans dire que par cet arrangement la flotte serait rendue.

Le Sud ajoute cependant que cette question finie, resterait à régler la question européenne; il s'agirait d'empêcher le renouvellement du traité d'Unkiar-Skelessi, qui expire le mois de juin prochain, et d'ouvrir la mer Noire à tous les pavillons. Ce serait là l'objet de négociations importantes, et cela expliquerait la formation d'une escadre de réserve, la France devant se tenir prête à tout événement.

Les journaux de Madrid du 19 novembre contiennent une ordonnance royale dont les dispositions s'appliquent à l'élection des députations provinciales en Navarre et dans le pays basque. On recommande à tous les fonctionnaires civils de se rendre à leur poste pour les élections générales.

La tranquillité n'a pas été troublée dans la capitale. Le ministère est décidé à agir énergiquement. On va envoyer dans les provinces des généraux très-fermes pour tenir le peuple en respect.

Nos correspondances du 21 novembre annoncent que le 17 la position de l'armée d'Espartero était la même. Cabanero était, dit-on, entré à Castellet, et Langostera avait été repoussé dans une tentative faite du côté de Huerta.

Espartero prescrit des mesures sévères, à l'égard des familles qui ont des enfants sous les drapeaux de don Carlos.

On écrit de Madrid le 19 novembre: Le club a tenu séance aujourd'hui, on y a fait des menaces effrayantes. On parle de quelques démonstrations hostiles pour ce soir. Des cris séditieux seraient proférés. Mais les exaltés jouent gros jeu. Le bon esprit de la garde nationale et la présence d'une force imposante dans la capitale doivent rassurer les esprits. Si l'émeute se montre dans les rues, elle sera facilement dispersée.

La bourse est faible au milieu de toutes les incertitudes. Le 25 p. c. a été fait à 27 7/8 au comptant.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 27 novembre.

Le courrier de cabinet Delmoitié, est arrivé ici hier, venant de Wiesbaden, porteur de dépêches pour le ministère, et pour la reine d'Angleterre. S. M. le roi Léopold a quitté Wiesbaden aujourd'hui.

Bruxelles, le 28 novembre. — (3 heures). Le cours de l'actif espagnol a encore baissé et les transactions diminuent sensiblement. La maille de Paris n'est arrivée qu'après deux heures. On a coté 22 5/8 A. 22 1/16 P. pour fermer 22 5/8 1/16. Primes à un mois 25 1/4 dont 1 A.

Fonds de l'Etat, dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2, 5 p. c. 101 P., 4 p. c. 92 1/4, 5 p. c. 70 5/4 P. Société Générale titres en nom B. 750, Société de Mutualité 1015 (101 1/2) A., Banque de Belgique 702 50 (70 1/4) A.

Amsterdam, 28 novembre. (3 heures). Quelques ventes en intégrales ont fait baisser les cours; les autres fonds nationaux ont subi la même influence. Les ventes en intégrales étaient provoquées par la prochaine liquidation. Les actions de la Société de Commerce ont baissé de 1 p. c. En Ardois les transactions étaient animées, quelques ventes et la faiblesse des cours d'Anvers qui semblent ne pouvoir se remettre de la baisse des jours précédents, ont provoqué une tendance à la baisse.

— Je vois que vous ne m'attendiez pas aujourd'hui: le soin que j'ai mis à me parer vous étonne! Oh! C'est que je voudrais être un grand seigneur: c'est la première fois que j'ai désiré être noble. Ce n'est pas que je rougisse d'être sorti des rangs du peuple: loin de moi une pareille idée! Mais c'est que, voyez-vous, c'est aujourd'hui que je remplis un grand devoir, et j'ai osé compter sur vous pour m'aider à m'acquitter de cette tâche sacrée.

— Vous savez, mon cher ami, que vous pouvez compter sur moi dans toutes les occasions. De quoi s'agit-il?

— Comment! vous n'avez pas deviné?

— Non.

— Vous avez déjà oublié l'engagement que j'ai contracté avec Lorenzo auprès du lit d'Antonina? Je vous demande pardon, mais je ne croyais pas que vous eussiez si tôt effacé de votre mémoire le souvenir du serment que j'ai fait.

— Et vous pensez toujours à Mortello! N'est-ce pas assez de deux victimes? Voulez-vous en faire périr deux autres sur l'échafaud? Pietro sourit d'une manière que je compris très-bien.

— Pouvez-vous me croire capable d'un assassinat? Sachez que jusqu'à présent j'ai retenu Lorenzo, qui a soif du sang du comte; il lui tarde de le verser.

— C'est bien d'empêcher Lorenzo de s'exposer. Mais vous-même, cher Pietro?

— Encore une fois, monsieur, c'est une vengeance loyale que je veux, et je vous le répète, j'ai complé sur votre concours. Aurais-je été trop présomptueux?

— Je suis prêt à tout faire, mais expliquez-vous.

— Je veux provoquer le comte Mortello en duel; je viens vous prier d'être mon second. Acceptez-vous?

— De grand cœur; et si vous avez le malheur de succomber, je prendrai votre place.

— Eh bien, partons!

Arrivés chez le comte, nous dîmes à un valet de nous annoncer; celui-ci alla trouver son maître, et de l'antichambre, j'entendis le comte dire à son valet: — Quels sont ces gens qui veulent me parler? Que viennent-ils demander? — Monseigneur, l'un d'eux est décoré, l'autre a l'air d'un homme comme

Intégrales: 2 1/2 p. c. 51 9/16 5/8 5/16 5/8, 5 p. c. 98 1/8 1/16, billets de chance 25 3/4 1/4, syndicat 4 1/2 p. c. 95, actions de la Société de Commerce 175 1/4 162 1/4, 1/2 3/8, Ardois 25 1/4 1/8 1/16 1/8 coupons 17 7/8 18.

LIÈGE, LE 28 NOVEMBRE.

On n'aura pas oublié sans doute les violents reproches dont le Politique a été l'objet de la part de quelques journaux de l'opposition, pour avoir appuyé, aux dernières élections à la chambre, la candidature d'un honorable citoyen de cette ville qui n'appartient point, par ses opinions religieuses, au parti libéral. On se rappelle avec quel vif intérêt différents organes de la presse ont blâmé la transaction conclue, sous ce rapport, entre le Politique et le Courrier de la Meuse qui s'était engagé, de son côté, à appuyer la candidature de deux citoyens appartenant à l'opinion libérale modérée et tolérante.

Parmi nos adversaires les plus vifs, figurait l'Observateur. Non-seulement il refusa son approbation à une combinaison qui devait renforcer à la chambre, le parti de la raison et de la modération, mais il calomnia encore nos intentions de la manière la plus perfide, et prétendit que nous étions complètement inféodés au parti rétrograde. Nous dédaignâmes de relever ces injures et nous poursuivîmes, sans hésiter et sans faiblir, la mission conciliatrice que nous nous étions imposée, persuadés que tôt ou tard nos adversaires rendraient, par leurs propres actes, hommage aux principes qui nous avaient dirigés et à la conduite que nous avions tenue. Nous n'avons pas attendu longtemps pour voir se réaliser nos prévisions et pour obtenir la justice qui nous était due.

Dans une polemique qui s'est engagée entre l'Observateur et le Belge, au sujet de la présidence de M. Fallon, le Belge a demandé à l'Observateur pourquoi il a appuyé la candidature de M. Fallon, qui cependant appartient, par ses opinions et ses antécédents au parti libéral modéré, mais qui est un peu suspect de ministérialisme, et pourquoi il a repoussé la candidature de M. Dubus, un des chefs de l'opposition catholique à la chambre? L'Observateur a répondu:

« Quelque temps avant l'ouverture de la session, un membre influent du parti ougnot appartenant M. Dubus, exprima le désir de voir la presse de l'opposition soutenir la candidature de ce député à la présidence. Il lui fut répondu, que, pour nous faire adopter cette candidature, il fallait que les amis politiques de M. Dubus s'engageassent, de leur côté, par une juste réciprocité, à donner leur voix à des libéraux pour la vice-présidence. Cette proposition étant demeurée sans réponse, nous avons cru devoir appuyer le candidat qui offrait le plus de garanties à l'opinion libérale. »

Il résulte clairement de cette explication que, si les amis de M. Dubus s'étaient engagés à appuyer la candidature à la vice-présidence de MM. de Broeckere et Verhaegen, ou Devaux et Fallon, l'Observateur aurait défendu la candidature de M. Dubus à la présidence, qu'il aurait consenti à transiger, et à abandonner la candidature de M. Fallon, qui était l'homme de son choix. L'Observateur a donc reconnu par là qu'il est des circonstances où, pour obtenir seulement un demi succès, il est quelquefois nécessaire de faire fléchir la rigueur d'un principe, et de transiger, comme il était prêt à le faire, et comme nous l'avons fait, nous, hautement, ouvertement, sans arrière-pensée, lorsqu'il s'est agi des élections pour la représentation nationale.

En présence de ce fait, et des explications que l'Observateur a données, que deviennent toutes ces accusations de félonie, de trahison, qu'il nous a jetées à la face? Son propre exemple n'est-il pas là pour nous justifier? Il avoue que MM. de Theux et Dubus appartiennent au même parti et que, sur la plupart des points de politique intérieure qui sont maintenant à l'ordre du jour, il n'existe aucune différence entre les opinions de M. Dubus et celles de M. de Theux. Et pourtant il aurait appuyé la candidature de M. Dubus, si M. Dubus était parvenu à engager ses amis à appuyer la candidature de deux vice-présidents libéraux!

Au si, qu'est-il arrivé? L'Observateur a été traité par les journaux exaltés comme il nous avait traité nous-mêmes. Et chose singulière! Les journaux qui ont exclusivement la prétention de représenter le libéralisme, lui ont même fait un crime d'avoir préféré M. Fallon le libéral, à M. Dubus le catholique, et ils en lui ont épargné, ni les injures, ni les outrages, dont ils sont toujours si prodigieux envers tous ceux qui ne partagent point leurs haines et n'épousent point leurs colères. Le Belge, l'Eclair, l'Espoir l'ont mis au ban du libéralisme et ne le regardent plus aujourd'hui que comme l'organe d'une coterie.

Le comte était tout interdit; il resta un moment sans répondre. Enfin revenant à lui-même, il dit: — Savez-vous à qui vous parlez? vous osez provoquer en duel un seigneur tel que moi! et vous avez pu penser que je descendrais jusqu'à vous! Pietro était hors de lui, et je m'efforçai de l'entraîner hors de la demeure de cet homme qui cachait sa tâche sous des titres méprisables. Malgré le refus de Pietro, je parvins à l'emmener; mais en sortant, je dis au comte: Quand on a été assez vil pour commettre les infamies dont vous vous êtes rendu coupable, on ne doit pas dédaigner de se mesurer avec un honnête homme qu'on a outragé.

— Je m'attendais à sa réponse, me dit Pietro quand nous fîmes dans la rue. Je devais cependant commencer par là.

— Que vous proposez-vous de faire? Mon ami, prenez garde, cet homme est bien puissant.

— Que m'importe! n'ai-je pas fait d'avance le sacrifice de ma vie? Ce qui me tourmente le plus, c'est que je ne puis éviter de compromettre Lorenzo que je voulais laisser à Fabri de tout danger. Enfin, je réclurai aux moyens de parvenir à mon but sans que mon honneur puisse en souffrir; car si je ne tiens plus à l'existence, je veux du moins laisser à mes amis une mémoire sans tâche.

Quelques efforts que je fisse pour déterminer Pietro à renoncer à ses projets de vengeance, je ne pus y parvenir. Il était inébranlable, et je le croyais sans peine. Cependant je n'avais que quelques jours à rester à Naples: je devais partir pour la Sicile où m'appelaient des affaires pressantes.

Je proposai à Pietro et à Lorenzo de les amener avec moi, ils refusèrent. Je partis donc seul à regret; je craignais que ce drame ne se terminât par une catastrophe. Mes deux jeunes amis virent m'accompagner jusqu'au vaisseau où je devais prendre passage.

Je me souviendrai toujours de nos adieux. Pietro pleurait; il avait compris et apprécié toute l'amitié que je lui avais vouée. Quand à Lorenzo, quoiqu'il eût paru moins sensible à tout ce que j'avais fait pour lui il avait sa manière de sentir et il s'exprimait encore plus par des gestes que par des paroles: tous deux me serrèrent la main au moment où je m'embarquai. Je les vis assis sur le port les yeux attachés sur moi aussi longtemps qu'ils purent percevoir le vaisseau. Hélas! je ne croyais pas qu'à mon retour je les retrouverais si près de la mort et de l'ignominie.

— Tu veux m'assassiner, s'écria Mortello! et il se jeta sur la sonnette qui était sur la table. Pietro, plus prompt que l'éclair, se précipita sur lui et le fit retomber vivement sur le fauteuil. — Un instant, dit-il, je te condamne à m'écouter jusqu'au bout. Nous ne sommes pas venus l'assassiner. Je ne sais pas, moi, me déshonorer. Nous nous battons à armes égales, et je te conseille de prendre une bonne épée, car la mienne est d'une excellente trempe. L'heure et le lieu du combat, tu peux tout régler, mais le plus tôt sera le meilleur; monsieur veut bien me servir de témoin, viens, nous en trouverons bien un second: quel qu'il soit, il sera bien digne de toi, car il faudrait aller fouiller bien bas dans la fange pour trouver quelqu'un d'aussi vil, d'aussi infâme que toi!

— Tu vois que vous ne m'attendiez pas aujourd'hui: le soin que j'ai mis à me parer vous étonne! Oh! C'est que je voudrais être un grand seigneur: c'est la première fois que j'ai désiré être noble. Ce n'est pas que je rougisse d'être sorti des rangs du peuple: loin de moi une pareille idée! Mais c'est que, voyez-vous, c'est aujourd'hui que je remplis un grand devoir, et j'ai osé compter sur vous pour m'aider à m'acquitter de cette tâche sacrée.

— Vous savez, mon cher ami, que vous pouvez compter sur moi dans toutes les occasions. De quoi s'agit-il?

— Comment! vous n'avez pas deviné?

— Non.

— Vous avez déjà oublié l'engagement que j'ai contracté avec Lorenzo auprès du lit d'Antonina? Je vous demande pardon, mais je ne croyais pas que vous eussiez si tôt effacé de votre mémoire le souvenir du serment que j'ai fait.

— Et vous pensez toujours à Mortello! N'est-ce pas assez de deux victimes? Voulez-vous en faire périr deux autres sur l'échafaud? Pietro sourit d'une manière que je compris très-bien.

L'Observateur a beau leur adresser des paroles de réconciliation et de paix; il a beau leur faire sentir la nécessité de rester unis, s'adresser à leur patriotisme, à leurs lumières, à leur bonne foi, ils ne daignent pas seulement répondre à ses avances, et le laissent prêcher dans le désert.

Que conclure de ceci? Que tous les partis extrêmes sont aveugles et injustes; qu'il vaut mieux, pour conserver son indépendance et sa liberté d'agir, marcher en-dehors d'eux qu'avec eux; qu'il ne faut jamais rechercher ni mendier leurs éloges afin d'avoir le droit de repousser leurs attaques et de mépriser leurs injures; et enfin ne jamais admettre des principes tellement absolus qu'on ne puisse, même sous l'empire de circonstances plus fortes que nous, consentir à une transaction honorable, sans s'infliger à soi-même les plus cruels démentis.

L'Observateur a rendu beaucoup plus de services à la cause libérale et nationale que les journaux qui le combattent maintenant et qui se disent plus libéraux et plus patriotes que lui. Comment en est-il récompensé? On lui reproche sa mollesse; on l'accuse de défection; on lui jette de la boue à pleines mains, et il est réduit à se justifier d'un acte qui l'honore et qui prouve son intelligence des vrais intérêts du pays.

Le conseil communal s'est réuni hier à 4 heures du soir, au sujet de l'arrivée du roi; il se réunit de nouveau aujourd'hui, à 5 heures du soir, pour arrêter la rédaction du discours à prononcer à l'audience de S. M., qui aura lieu samedi prochain, à 11 heures précises du matin.

Un vol audacieux a été commis hier, dans la soirée. Un individu s'est introduit dans la cuisine de la maison de M. D..., rue Féronstrée, et a emporté un quinquet en cuivre. L'auteur de ce vol est inconnu.

Hier, une fille publique, retenue forcément pour dettes dans une maison de prostitution de la rue des Walles, a voulu s'échapper par une fenêtre du premier étage, mais ses vêtements s'étant accrochés à un barreau, elle s'est trouvée suspendue à la fenêtre, aux grands éclats de rire de la multitude assemblée. On est venu immédiatement à son secours.

La chambre du conseil du tribunal de 1^{re} instance séant à Liège, a par ordonnance en date du 23 novembre courant, sur le rapport de M. Carliuvels, juge d'instruction, renvoyé devant la chambre des mises en accusation:

1^o Le nommé Antoine Vandebrouck, journalier, âgé de 24 ans, né en Hollande, domicilié à Liège, prévenu d'avoir, dans la nuit du 14 au 15 octobre 1839, soustrait frauduleusement, à l'aide d'escalade et d'effraction, divers objets d'habillemens au domicile et au préjudice du sieur Chaumont, cabaretier, rue Grande-Bèche, à Liège;

2^o Le nommé Henri Joseph Ralet, cultivateur, né et domicilié à Horion-Hozémont, prévenu d'avoir, dans la soirée du 5 octobre 1839, sur le territoire de la commune de Mons, porté des coups et fait des blessures graves avec préméditation et guet à pens, à son frère Jean Joseph Ralet, domicilié au même lieu.

Nous apprenons que la chambre des mises en accusations, dans sa séance du 27 courant, a renvoyé Antoine Vandebrouck susnommé devant la cour d'assises de Liège, mais ayant trouvé, dans l'affaire de Henri Joseph Ralet, que la préméditation et le guet à pens n'étaient pas suffisamment établis, elle a renvoyé le dit Ralet devant le tribunal correctionnel de Liège pour y être jugé du chef des coups dont il est prévenu.

Le collège des bourgmestres et échevins a, ces jours derniers, reçu une adresse de plusieurs parents d'élèves au collège, demandant qu'il soit immédiatement procédé à la nomination d'un professeur de rhétorique préfet des études. Nous ignorons pour quelle raison on a pu avoir cru devoir donner au conseil communication de cette réclamation.

M. Fassin, professeur au collège de Liège sollicite la place de professeur de poésie latine vacante par la retraite de M. Jacques M. Lemoine, professeur de troisième latine, le sollicite également.

Nous apprenons que M. Fourdrin aîné se propose de publier très-incessamment une nouvelle comédie en cinq actes et en vers intitulée l'Industrie.

Le comte était tout interdit; il resta un moment sans répondre. Enfin revenant à lui-même, il dit: — Savez-vous à qui vous parlez? vous osez provoquer en duel un seigneur tel que moi! et vous avez pu penser que je descendrais jusqu'à vous! Pietro était hors de lui, et je m'efforçai de l'entraîner hors de la demeure de cet homme qui cachait sa tâche sous des titres méprisables. Malgré le refus de Pietro, je parvins à l'emmener; mais en sortant, je dis au comte: Quand on a été assez vil pour commettre les infamies dont vous vous êtes rendu coupable, on ne doit pas dédaigner de se mesurer avec un honnête homme qu'on a outragé.

— Je m'attendais à sa réponse, me dit Pietro quand nous fîmes dans la rue. Je devais cependant commencer par là.

— Que vous proposez-vous de faire? Mon ami, prenez garde, cet homme est bien puissant.

— Que m'importe! n'ai-je pas fait d'avance le sacrifice de ma vie? Ce qui me tourmente le plus, c'est que je ne puis éviter de compromettre Lorenzo que je voulais laisser à Fabri de tout danger. Enfin, je réclurai aux moyens de parvenir à mon but sans que mon honneur puisse en souffrir; car si je ne tiens plus à l'existence, je veux du moins laisser à mes amis une mémoire sans tâche.

Quelques efforts que je fisse pour déterminer Pietro à renoncer à ses projets de vengeance, je ne pus y parvenir. Il était inébranlable, et je le croyais sans peine. Cependant je n'avais que quelques jours à rester à Naples: je devais partir pour la Sicile où m'appelaient des affaires pressantes.

Je proposai à Pietro et à Lorenzo de les amener avec moi, ils refusèrent. Je partis donc seul à regret; je craignais que ce drame ne se terminât par une catastrophe. Mes deux jeunes amis virent m'accompagner jusqu'au vaisseau où je devais prendre passage.

Je me souviendrai toujours de nos adieux. Pietro pleurait; il avait compris et apprécié toute l'amitié que je lui avais vouée. Quand à Lorenzo, quoiqu'il eût paru moins sensible à tout ce que j'avais fait pour lui il avait sa manière de sentir et il s'exprimait encore plus par des gestes que par des paroles: tous deux me serrèrent la main au moment où je m'embarquai. Je les vis assis sur le port les yeux attachés sur moi aussi longtemps qu'ils purent percevoir le vaisseau. Hélas! je ne croyais pas qu'à mon retour je les retrouverais si près de la mort et de l'ignominie.

BENJAMIN BALMELLE. (La fin à un prochain numéro.)

ARRIVÉE DU ROI.

Le collège des bourgmestre et échevins à l'honneur d'informer les habitants que Sa Majesté arrivera d'Allemagne à Liège vendredi 26 de ce mois, entre 5 et 6 heures du soir.

L'autorité communale recevra Sa Majesté à la limite de la commune.

Le cortège traversera le quartier d'Outre-Meuse, suivra la rue du Pont, la Place du Marché et se dirigera vers la Haute-Sauvenière pour se rendre à l'hôtel de M. le gouverneur, Mont St.-Martin.

Des salves d'artillerie et le son des cloches annonceront l'arrivée du roi.

Les édifices publics seront illuminés. Les habitants sont invités à illuminer la façade de leur maison sur le passage du roi.

A l'hôtel-de-ville, le 28 novembre 1859.

Le Bourgmestre, J. J. TILMAN.

On lit dans le Fanal :

D'après un journal de Liège, il s'agirait d'établir en cette dernière ville, à l'emplacement du pont de la Boverie, actuellement en démolition, un pont en fer, non suspendu, sur piles et culées en maçonnerie, ayant trois arches sur la Meuse.

Le plan de ce pont est, si nous ne nous trompons, de M. Hermans, architecte de la ville de Maestricht; dans le cas contraire, nous recommandons à la ville de Liège de lui demander communication de son plan. C'est une idée neuve et juste que l'union du fer à la brique, comme cet habile constructeur en a conçu le projet.

On cite au nombre des candidats pour la place de préfet des Etudes, professeur de Rhétorique au Collège : MM. Martin, directeur de l'athénée de Namur, M. Bède, professeur à l'école industrielle de Verviers, Joly et Mancel, professeurs particuliers à Bruxelles, Rebité, prof. à l'école normale de Paris, Geron, prof. à l'athénée de Bruxelles, Bechart, ancien prof. à l'athénée de Gand, Koenders, profess. au collège de Hasselt, le comte abbé de Robiano, etc.

Ce dernier a récemment prié le collège de regarder sa demande comme non avenue.

Nous avons rapporté que vingt-huit ouvriers mineurs ont été victimes d'un coup de feu dans la houillère de Riquery à Frameries.

Le Moniteur publie un rapport où M. Gonot, ingénieur en chef de la première division des mines, soutient que si le règlement soumis en ce moment à l'approbation du conseil provincial du Hainaut avait été en vigueur, le malheur n'eût pas eu lieu. Il s'appuie sur la déposition des ouvriers qui ont déclaré qu'il y avait toujours du grison lorsqu'on détachait la houille, mais jamais en aussi grande abondance que depuis deux ou trois jours.

Le projet d'arrêté royal, rédigé par M. le ministre de l'intérieur, sur la proposition de la commission directrice de l'exposition et qui décerne les distinctions honorifiques aux artistes, est soumis à la signature du Roi. Cet arrêté sera publié aussitôt après le retour du Roi, c'est-à-dire au commencement du mois prochain. La commission ne s'est point occupée des décorations de l'ordre de Léopold, mais seulement des médailles, et elle n'a fait la proposition pour aucun de ses membres. Sous ce rapport, son travail a reçu au ministère de l'intérieur plusieurs modifications.

La commission avait proposé 21 médailles dont 5 seulement en or. Quatre décorations seulement sont, dit-on, accordées. Parmi les nouveaux chevaliers on cite MM. de Jonghe et de Brackeleer. MM. Leys et Bossuet sont portés pour la médaille en vermeil.

La reine Victoire a annoncé officiellement à son conseil privé réuni au palais de Buckingham, son prochain mariage avec le prince Albert, second fils du duc régnant de Saxe-Cobourg, neveu du roi des Belges et cousin du roi Ferdinand de Portugal. La presse anglaise se félicite de la décision qu'a prise la jeune reine et ne tarit pas de détails plus ou moins louangeurs sur son futur époux.

Il y a déjà plusieurs mois que ce mariage était prévu. L'époux de la reine n'aura du reste, qu'une influence indirecte sur la politique du royaume-uni; ce mariage est une affaire purement domestique et par une fiction que les mœurs anglaises ont acceptée sans réserve, la reine, bien qu'elle reste en puissance de mari, restera la seule roi.

« Il y a une grande différence, dit un journal, entre la reine épouse et l'époux de la reine. Le mari de la reine est le premier sujet du royaume. La reine, femme du roi, jouit, d'après la loi commune, de hautes immunités et d'importants privilèges. Le mari de la reine n'en a aucun. Quelque rang et quelque privilège que celui-ci puisse acquérir, ils ne peuvent être qu'une grâce et une faveur de son illustre conjointe. »

« L'on doit naturellement supposer que les marques d'affection de ce genre que S. M. donne à son époux seront aussi nombreuses qu'importantes. S. A. S. aura d'abord le titre d'altesse royale qui sera conféré. »

« Le prince Albert sera créé successivement chevalier de l'Ordre de la Jarretière, général et feld-maréchal dans l'armée anglaise, et après son accession aux hauts-grades militaires, chevalier commandeur de l'ordre du Bain. »

Les titres et les honneurs, comme on voit, ne manqueront pas à l'époux de la reine, et dans la haute position qu'il occupera il ne saurait en être autrement. L'ascendant qu'il exercera sur l'esprit de la reine lui donnera naturellement beaucoup de crédit.

(Emancipation.)

La population actuelle de la Belgique s'élève à près de 4 millions d'habitants. En voici le relevé par province d'après les exposés de situation présentés cette année aux conseils provinciaux :

Table with 2 columns: Province and Population. Rows include Anvers (365,155), Brabant (604,950), Flandre occid. (656,890), Flandre orient. (769,407), Hainaut (642,000), Liège (598,000), Limbourg (168,476), Luxembourg (170,528), Namur (232,825), and Total (3,988,811).

AVIS. — Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères informe le public qu'il a reçu de l'agent belge, à Mexico, de nouveaux documents sur le commerce du Mexique, ainsi que des renseignements concernant une mine de fer, appelée San Rafael, située au sud de Mexico, avec l'indication des conditions auxquelles des étrangers seraient admis à concourir à l'exploitation de cette mine.

Toutes ces pièces sont déposées à l'hôtel du ministère de l'intérieur et des affaires étrangères (direction du commerce et de l'industrie), où tout industriel du pays peut en prendre com-munication. Les documents commerciaux ont été communiqués aux chambres de commerce.

FAUX BILLETS DE BANQUE.

On nous écrit de Malines, 26 novembre :

« J'ai appris hier, qu'une dame fort bien mise et inconnue jusqu'ici, est venue dimanche à Malines, où elle a fait plusieurs dupes avec des faux billets de banque de cinq cents francs (Société Générale.) Elle a acheté dans trois boutiques différentes, des pelletteries, montre, chaîne en or et des soieries. Elle a donné ces billets en paiement et s'est fait rembourser le reste. Toutes les recherches faites pour la découvrir ont été infructueuses jusqu'à présent. »

On nous écrit de Gand, 26 novembre :

« Ce matin vers dix heures, deux faux billets de banque (Société Générale) ont été présentés à M. l'Agent de ladite Société, il les a reconnus faux, et au moment où il voulait le faire observer à la dame qui en était porteuse, elle a disparu du bureau. »

« La police, le parquet et la gendarmerie ont été mis de suite en campagne, et la personne désignée par M. l'Agent a été arrêtée hors la porte d'Anvers; avant d'aller en prison, voici ce qu'elle a déclaré :

« S'appeler Sophie Scarron, veuve Cadot, demeurant à Bruxelles, rue des Mimmes, chez M. Eloi, musicien, qu'elle était fille de Mme. veuve Scarron, propriétaire et plafonneur, rue des Douze-Apôtres, en face de M. Coché-Mommeus, qu'elle avait déjà été reprise de justice pour banqueroute frauduleuse, et condamnée par contumace par le tribunal de Bruxelles, il y a un an. »

« Comme cette dame veuve Cadot avait logé hier à l'Hôtel de la Poste avec un jeune homme de Bruxelles, de qui elle a dit tenir les faux billets de banque, on a été à la recherche de cet individu, on n'a pu le découvrir. »

« Il s'appelle Charlier, demeurant à Bruxelles, Hôtel Garni, boulevard du Regent, il travaille chez l'avocat Stevart, boulevard de Waterloo; sa mère, veuve Charlier, demeure aussi à Bruxelles, rue des Moineaux, elle est tailleur. Des liaisons paraissent exister depuis quelque temps entre Charlier, âgé de 22 ans, et la veuve, âgée de 50; cette dernière a fait connaître que Charlier lui avait donné six billets de banque de 500 francs chacun; qu'ils voyageaient ensemble et que dimanche dernier, elle avait acheté à Malines : un boa et un manchon, un schal et une bague, et que dans chacun de ces magasins (trois) elle avait changé un billet de 500 francs; que, hier lundi à Gand, elle avait encore acheté une paire de boucles d'oreille et une broche et que la aussi elle avait donné en paiement un billet pareil aux autres; que finalement ce matin elle voulait faire changer contre écus les deux billets restants, chez l'Agent de la Banque. »

« En attendant, la veuve Cadot a été mise au secret, mais son meneur Charlier est en route; on le guette à Wetteren ou Fermeuse, s'il a pris cette voie, et l'on continue des recherches minutieuses ici. »

« Gand, 26 novembre, dix heures du soir. »

« Charlier, complice de Sophie Scarron veuve Cadot, a été arrêté à Wetteren, par la gendarmerie sous les ordres du brigadier Van Ganzon; on a trouvé sur Charlier une somme de 400 francs en argent, un billet de banque de 500 francs et les divers bijoux achetés par la veuve Cadot; Charlier est en aveu. La justice pourra tirer cette affaire au clair et probablement découvrir les autres complices, si toutefois il y en a. Tout était bien organisé pour le succès de cette spéculation frauduleuse. »

BOOMRANG AUSTRALIEN.

Si l'on vous contait que les Indiens abattent un fruit au sommet d'un arbre de 70 pieds de haut, avec une sorte de sabre de bois très-courbé, en le lançant non pas au sommet, mais au pied d'un arbre éloigné de 40 pas. Si l'on vous disait que ce sabre de bois, arrivé à quelques pouces du sol qu'il ne touche pas, prend tout à coup son vol et s'élève, en tournant, à une hauteur inexplicable; vous diriez, comme nous l'avons dit: je voudrais le voir pour le croire; eh bien, avant peu de semaines, ce joujou de l'Australie sera dans les mains de tous les gamins d'Europe, et il vous en pleuvra sur la tête, sur les boulevards et dans tous les coins de rue. Le Boomrang australien est arrivé depuis peu à Londres, et qui plus est, ce morceau de bois qui peut valoir six sous, est bien et dûment patenté, un exemplaire a déjà passé la Manche et il a été essayé ce matin devant nous, à la porte de Louvain.

Nous nous attendons à de graves débats académiques, pour trouver l'explication d'un fait qui semble contrarier tout à fait les lois de la gravitation universelle.

Le Boomrang, lancé, disons-nous, à 40 pas devant vous et à terre, s'élève en gambadant dans les airs et vient retomber quelquefois à plusieurs pas en arrière du point de départ. Ceci ressemble à un paradoxe mécanique qui mérite une attention aussi sérieuse que les vibrations intestines des molécules du diamant, que le célèbre Poisson vient de calculer, à un pouce près.

Voici la description du Boomrang, que le premier ouvrier venu pourra confectionner, s'il nous lit, le compas à la main : Prenez une branche d'arbre coupée non pas à angle droit, comme une équerre, mais formant un angle de 100 degrés; le sommet de cet angle doit être arrondi comme si la branche était pliée sur le genou.

Amorcez cette branche à l'épaisseur de trois lignes : tenez la plate par-dessous et arrondissez le dessus en biseau. La longueur totale de l'instrument doit être de deux pieds et demi environ, et sa largeur de deux pouces au plus. Il peut peser une demi livre.

L'extrémité que la main doit saisir, doit être un peu diminuée en largeur. On prendra le parti de plier le bois à la vapeur, au lieu de le chercher tout courbé par la nature.

On ne se douterait pas de l'influence que le Boomrang peut avoir sur la santé des joueurs. C'est peut-être l'exercice le plus convenable et le plus à portée de tous les sexes, de tous les âges et de toutes les fortunes.

On verra cet hiver les dames se rendre en troupes joyeuses sur les campagnes, pour prendre une heure de salutaire amusement, qui vous oblige à courir pour la ramasse et vous égale

par les effets les plus imprévus. Déjà, dans les parcs anglais, on aperçoit quelques Boomrang s'entre-croisant dans les airs, à la hauteur des plus grands arbres.

Il était temps qu'un exercice gymnastique quelconque vint dissiper les obstructions, les oppressions, le mélancolie et les maux de tout genre qui s'attachent, comme la rouille, à toute machine qui ne se meut pas suffisamment.

Nous devons sans doute au Boomrang l'amélioration de notre espèce étiolée; comme les Anglais doivent aux gymnastes, la belle race de femmes aristocratiques qu'ils possèdent.

Les petites causes produisent les plus grands effets. Nous signalons le Boomrang comme un élément nouveau dont l'introduction aura tout autant d'influence sur la santé, que celle du quinquina, de la monésia et de l'épicaouaha. JOUARD.

DÉMOLITION DE L'ÉGLISE DES CLARISSES.

Liège, le 28 novembre 1859.

A Messieurs les rédacteurs du POLITIQUE.

Vous avez annoncé dernièrement que, sur le rapport de la commission des monuments, M. le ministre de l'intérieur a demandé au conseil communal, si l'on ne pourrait pas concilier la conservation de l'église des Clarisses avec le plan des constructions pour le collège, et vous avez ajouté que, pressé d'exécuter son cahier des charges, l'entrepreneur avait déjà commencé la démolition. En effet, il ne reste actuellement que les parties latérales, les chevrons de la toiture et la charpente du clocher.

J'éprouve un vif regret de ce que la commission des monuments n'ait pas agi plutôt et je ne puis m'expliquer comment elle n'a pas eu connaissance de cette démolition; car depuis bien des années, on prend un soin particulier pour arrêter les progrès des dévastations et conserver nos antiques monuments.

L'arrêté du 16 août 1824 porte que les fabriques et les administrations d'église se garderont de prendre des mesures sur des objets dont le soin ne leur a pas été expressément confié par la loi ou dispositions réglementaires existantes. Il défend d'élever ou de bâtir de nouvelles églises ou de nouveaux édifices destinés à l'exercice du culte public, reconstruire ceux qui existent, ou en changer l'ordonnance, sans avoir obtenu préalablement le consentement du roi. Il ajoute que, les administrations des églises devront simplement se borner aux réparations d'entretien nécessaires à la conservation des bâtiments. Enfin, l'art. 5 prescrit qu'on ne pourra, sans le consentement du roi ou celui des autorités publiques qu'il trouverait bon de désigner à cet effet, détacher, emporter ou aliéner des objets d'art ou monuments historiques, placés dans les églises, de quelque nature qu'ils soient, ou en disposer en aucune manière, à moins qu'ils ne soient la propriété de particuliers ou de sociétés particulières.

Le législateur n'a laissé aucun doute sur son intention; il a voulu que la défense fut générale, il s'est servi des locutions et termes généraux édifiés destinés à l'exercice du culte public — administrations d'église, parce qu'il en existe d'autres que celles des paroisses et qui par conséquent n'ont pas de fabrique.

Ainsi le conseil communal de Liège avait l'administration de l'église des Clarisses et de celles qui pourraient se trouver dans les établissements communaux; la conservation des églises de Bavière, des Incorables, de Cornillon, des Frères Célestes est confiée à la commission des Hospices. Il est donc indubitable qu'on ne peut aujourd'hui démolir aucune église sans le consentement du roi.

Pour atteindre le but que se proposait cet arrêté, une commission composée des principaux artistes et amateurs du pays a été attachée, en 1855, au ministère de l'intérieur. Elle doit donner son avis tant sur les objets dont s'occupe l'arrêté du 16 août 1824 que sur les réparations qu'exigent les monuments du pays, remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent ou par leur importance sous le rapport de l'art.

L'article 76 de la loi communale a étendu cette défense à la démolition des monuments de l'antiquité et aux réparations à y faire, lorsque ces réparations sont de nature à changer le style ou le caractère des monuments. Il s'applique à tous les établissements d'une commune qui auraient une administration spéciale.

Le mémorial administratif de la province rapporte aux pages 553 et 401 que, dans ses séances des 6 août et 17 septembre, la députation du conseil provincial a donné son approbation au plan de construction et à l'adjudication des bâtiments à élever sur l'emplacement du ci-devant couvent des Clarisses pour le collège communal, et l'école normale. On ne voit pas un mot de la démolition de l'église.

Il paraît cependant que ce temple n'était pas sans mérite; empreint d'un caractère monumental qu'on ne doit jamais dédaigner dans un édifice public, il n'aurait pas rendu la rue difforme. Démolir pour reconstruire est quelquefois une économie. Lorsqu'un bâtiment est en très-mauvais état, les réparations qu'on y exécute forment, chaque année, une dépense en pure perte, parce qu'au bout de ces travaux annuels git la nécessité de refaire tout à neuf. Ici c'est d'autant moins le cas, qu'une église est nécessaire au pensionnat du collège et que celle des Clarisses était bonne et pouvait durer encore plusieurs siècles.

L'église des Clarisses devait son existence à la générosité d'un particulier; à ce titre elle avait encore de plus grands droits à la conservation; elle devait être respectée comme le fruit d'un contrat légalement formé, et que dans l'état des choses, on ne peut dissoudre légitimement.

Le célèbre Pithou disait dans son article 50 des libertés de l'église gallicane, que le pape ne peut déroger ni préjudicier par provisions bénéficiaires ou autrement aux fondations laïcales du royaume. M. Dupin ajoute: « Une fondation faite à certaines conditions et acceptée sous ces conditions, devient un contrat. Nul ne peut y déroger; ni le pape, car il est à cet égard sans pouvoir, s'agissant de biens situés en France et régis par la loi française, ni la puissance temporelle elle-même, parce qu'elle est liée par son contrat. »

Mépriser les fondations c'est détourner ceux qui auraient l'intention d'en créer; c'est tarir une source de prospérité pour les établissements publics. Les convenances et les principes demandaient donc la conservation de l'église, et on en justifierait, nous semble-t-il, difficilement la démolition.

La Société Anonyme des Verreries d'Avroy demande l'autorisation :

- 1. D'établir sur l'emplacement de ses anciens fours à verres, deux fours anglais à cristaux et demi-cristaux;
2. De reconstruire deux fours à chauffer les creusets, dits Vermauves;
5. De reconstruire un fourneau destiné à la lotion des grésils.
Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 25 novembre 1859.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 27 NOVEMBRE 1859.

Naissances : 2 garçons, 1 fille.
Mariages, 11, savoir : Entre Martin Bouvoisin, tisserand, rue Terre en Béche, et Marie Cath. Seclerin, journalière, derrière les Potiers. — Gilles Jh. Dron, journ., rue Poëtise, et Elisabeth Paschals Ballez, blanchisseuse, même rue. — Pierre Jh. Muffenlers, garçon de caisse, Bois-Château, et Constantine Franc, Devaide, couturière, même rue. — Guis. Charlier, garçon boulanger, à Fexhe-St-Jans, et Marie Barbe Corbay, s. prof., faub. d'Amérique. — Louis Adolphe Gourdin, employé, faub. St-Gilles, et Marie Louise Masdagh, s. prof., même faubourg. — Franc. Marie Jh. Hilleux, typographe, rue Hocheporte, et Marie Cath. Agathe Bailefroid, tailleur, rue des Tisserands. — Charles Jh. Cheron, imprimeur en papiers peints, rue Pierreuse, et Marie Jeanne Magpée, journalière, rue Grande-Bèche. — Mathieu Paillet, hôteleur, rue Chapeauville, et Marie Franc. Menard, journalière, même rue. — Jh. Philippe, manutentionnaire en B-gèrme, et Cath. Bertrand, blanchisseuse, même rue. — Paul Jh. Gilot, journ., faubourg Ste-Marguerite, et Marie Cath. Nelys, journ., même faubourg. — Paschal Bouché tisserand, rue Neuve, et Agnès Heine, fleuriste, rue Roubaux.

Décès : 2 garç., 1 femme, savoir : Anne Marguerite Jh. Minick, rentière, âgée de 71 ans, faub. St-Gilles, épouse de Claude Michel Viot.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Jeu 27 novembre, 3e début de Mlle. Masson Dalt. 2me. chanteuse, LA PIE VOLEUSE, opéra en 5 actes. — LA CHANOINESSE, vaudeville en un acte.

Vendredi prochain, 28, abonnement courant, 1re. représentation de la reprise de LA JUIVE, grand opéra.

AVIS. — Il ne sera délivré au contrôle de parquet militaire qu'à MM. les officiers en uniforme.

ANNONCES.

Dimanche prochain, on JETTERA des ROUES de DINDONS chez J. KEPPELNE, faubourg Ste-Marguerite.

Dimanche, on JETTERA des ROUES de DINDONS, chez RASKIN-BIA, derrière le Mur des Anglais.

Le docteur TALMA, médecin-dentiste de LL. MM. le roi et la reine, sera à Liège, le 5 et 6 décembre prochain.
HOTEL D'ANGLETERRE.

100 CABILLAUDS, 1000 RIVETS,
200 RAYES, 40 FLOTTES, 150 SOLES,

Chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, qu'il vendra en détail pour le compte d'une maison d'Anvers, à un prix très-bas. Qu'on se le dise.

Huitres anglaises et écrevisses de mer, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

J.-F. PERET, rue Ste.-Ursule, vient de recevoir une très-forte partie de POISSONS de MER en commission de la pêche nationale, consistant en Cabillaux, Rivets, Rayes, Flottes, Soles, Elibottes, etc. Je garantis le tout très-frais et à un prix très-moderé.

POISSONS DE MER très-frais, au Moriane, rue du Stokis.

Huitres anglaises, chez PARFONDRIY, derrière l'hôtel-de-ville.

Au n. 5, rue du Mouton-Blanc, on vend du CRIN noir et gris, première qualité, en détail, à prix avantageux.

A LOUER pour le 25 décembre prochain, une petite MAISON avec cour, située rue devant les Carmes, n° 504. S'adresser rue du Vert-Bois, n° 554.



A VENDRE un CHEVAL de selle gris pommelé, au Val St. Lambert, commune de Seraing.

A VENDRE une JOLIE MAISON, entièrement neuve, située à Liège, rue Marengo, avec cour, caves, pompe et magasin. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 2.

A VENDRE, ensemble ou séparément, TROIS PETITES MAISONS en bon état, situées au faubourg St-Léonard, à Liège. S'adresser au notaire SERVAIS, en cette ville.

Le notaire SERVAIS est chargé de VENDRE, de gré-à-gré une BELLE PIÈCE DE FOND, située à Forêt, et consistant en terre à labour et bois, d'une surface de dix bonniers.

A VENDRE de gré-à-gré une QUANTITÉ de fortes RENTES, en numéraire, presque toutes constituées libres de retenue, avec privilège et droit de résolution.

Ces RENTES sont payables à Liège et le taux du rachat est fixé à un haut denier. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 2, dépositaire des titres.

A LOUER prestement ou pour le Noël, UNE BELLE ET VASTE MAISON A EQUIPAGE, écurie, remise, four et grand jardin, rue Grétry, n° 10, à un prix modéré.

à vendre un beau bien,

Situé à l'entrée de la rue du Calvaire, commune de Liège, consistant en une MAISON, BATIMENTS et TERRAINS, y annexés, d'une surface continue de trois bonniers.

Un pavé, en fort bon état, communique du faubourg St-Laurant avec la propriété dont il s'agit.

S'adresser au notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, à Liège.

A VENDRE pour 500 FRANCS un BEAU BILLARD en chêne, avec accessoires, drap et billes neufs. — S'adresser sur la Batte, n° 85.

A LOUER dès maintenant une MAISON, place St.-Paul, n° 56 (ancien), pouvant très-bien se diviser en deux habitations nouvellement restaurées, ayant caves très-vastes, beaux greniers, une 20^e de chambres dont cinq fort grandes, pompes et deux caves.

S'adresser à la maison joignante n° 55, de neuf à onze heures du matin.

Une PERSONNE d'un âge mûr, sachant tenir un ménage, désire se PLACER près d'une ou deux personnes tranquilles soit en ville ou à la campagne. S'adresser N. 555, rue St-Severin, près la Halle.

LE LUNDI 2 décembre 1859, à 2 heures de l'après-dîner, IL SERA PROCÉDÉ, en l'étude et par le ministère de M^e AERTS, notaire à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

Bonne petite Maison

avec jardin légumier, d'environ 15 ares, sise à Liège, faubourg Vivegnis, joignant à MM. L. Bricieux, Micha et Smits.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente au dit notaire AERTS, rue Hors-Château n. 56.

Le Jeudi 5 Décembre 1859, à 10 heures, IL SERA PROCÉDÉ

En la demeure de M. G.-J. d'Archambeau, à Soumagne, par le ministère de M^e VARLET, notaire au même lieu, à la VENTE aux enchères publiques, de

1^o Une MAISON avec chambres, écuries, cour, etc., très-bien placée pour le commerce, sur la Chaussée, au centre du village de Soumagne, occupée par ledit M. d'Archambeau.

2^o Et une autre MAISON avec chambre, deux forges et jardin, située à proximité du château de Micheroux, commune de Soumagne, occupée par le sieur Gaspard Havard. S'adresser audit notaire.

BELLE VENTE DE BOIS.

Jeudi 5 Décembre, à une heure de relevée, Au rivage de Chokier,

Le notaire BIAR vendra, à la recette de l'ancien notaire DELVAUX, une grande quantité de BOIS, savoir: gros chênes, hêtres, vernes, poutres, bois de fosses, jantes, rais, planches de hêtre, etc.

ARGENT COMPTANT.

PRISONS DE LIEGE.

ADJUDICATION.

Le SAMEDI 7 DÉCEMBRE 1859, à 10 heures du matin,

Par devant la commission administrative de la maison de sûreté civile et militaire de Liège, siégeant à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont, il sera procédé à l'adjudication de la fourniture d'un CHEVAL avec Conducteur, pour le transport des prévenus et accusés de la prison de St-Léonard, au Palais de Justice et vice-versa, pendant l'année 1860.

Les soumissions timbrées et cachetées, devront être remises le jour de l'adjudication, avant 9 heures, chez le concierge de l'hôtel du gouvernement.

On peut prendre connaissance du cahier des charges, à la 5^{me} division des bureaux de l'administration provinciale.

Fait en séance de la commission administrative de la maison de sûreté civile, militaire de Liège, le 19 novembre 1859.

Le vice-président, DEWANDRE.
Le secrétaire, E. V. GODET.

PLOMBAGE

DES

DENTS CARIÉES,

AVEC LE MINERAL SUCCEDANUM.

PERTES DE DENTS, REMPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.

Messieurs MALLAN chirurgiens-dentistes, sous la raison sociale: Mallan et fils, n° 9, Halfmoon, Street Piccadilly, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, ont l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles de Liège et des environs, qu'à l'occasion de leur première visite dans cette capitale, ils auront l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importants dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORRUPIBLES (leur invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'ils ont pour tamponner et remodeler les DENTS GATÉES avec leur célèbre MINERAL SUCCEDANUM, qui dans quelques secondes se rendent en un email perlé, sans que le patient éprouve le moindre douleur ou inconfort. Le caractère principal de cet EMAIL, ainsi que les dents minérales, est qu'elles ne se jamais pouvoir se corrompre ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de MM. MALLAN est en outre spécialement distinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'ils considèrent comme un très-grand inconvénient les LIGATURES et

fil de métal. Leur méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les DENTS VOISINES, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les attrait du jeune, revivifier les facultés de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive.

Dans les cas les plus désespérés, ils raffermissent les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les déficiences aient été causées par l'Age, Concrétions de Tartres, Scorbut ou Affections mercurielles des Gencives.

Cédant aux sollicitations réitérées de leurs nombreux clients, ils ont résolu de vouer quatre jours de la semaine, au lieu de deux, pour exercer leur art à Liège, les mercredis, jeudis, vendredis et samedis, de 10 à 4 heures, chez M. GUINOTTE, confiseur, place Saint-Lambert, N° 605, où l'on pourra les consulter, et à VERVIERS, chez M^e V. GIROULLE, ébeniste, rue de l'Harmonie, au coin de la rue du Pont, les lundis et mardis, de 8 à 4 heures.

On peut se procurer leur *Traité sur les Dents*, qu'ils vont faire imprimer en français.

Imprimerie et librairie DE RIGA, RUE ROYALE.

HISTOIRE DES PAYS-BAS

Depuis les temps anciens, jusqu'à la création du royaume des Pays-Bas en 1815,

PAR M. L'ABBÉ JANSSENS, Ancien professeur à l'université de Louvain.

Trois beaux volumes in-8°, ensemble d'environ 1550 pages, imprimés sur papier vélin satiné. Prix de l'ouvrage: 15 frs.

L'Histoire des Pays-Bas paraîtra dans les premiers jours de décembre prochain.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIEGE (Ans) : Pour Bruxelles, Anvers, St-Trond, 9 h. 10 m. du m. et 5 h. 15 m. de rel. (1 ^{re} cl.) midi 45 m., convoi de marchandises pour Bruxelles et Anvers. — Gand, 9 h. 10 m. (1 ^{re} cl.)	DE BRUXELLES : Pour Liège, et St-Trond 8 h. 50 m. du m. et 4 h. de rel. (1 ^{re} cl.) — Liège (marchandises), 11 h. du m. — Anvers, 7 h. 50 m. du m. (2 ^e cl.) 8 h. 30, 11 h. 15 du m. (1 ^{re} cl.) 2 h. de rel. — (2 ^e cl.) 4 h. et 6 h. id. (1 ^{re} cl.) — Gand, 8 h. 11 h. 50 du m. 5 h. 15 et 4 h. 15 de rel. (1 ^{re} cl.) — Ostende, 8 h. du m. et 5 h. 15 de rel. (1 ^{re} cl.) — Louvain, 11 h. 15 du m. (1 ^{re} cl.) — Courtray, 8 h. du m. et 5 h. 15 de r. (1 ^{re} cl.) — Tirlemont 6 h. 50 du s. (1 ^{re} cl.)	DE ANVERS : Pour Liège, et St-Trond 8 h. 20 du m. et 4 h. de r. (1 ^{re} cl.) Liège (marchandises) 11 du m. — Bruxelles, 7 h. 45 du m. (2 ^e cl.), 8 h. 20, 10 h. 45 (id.). (1 ^{re} cl.) 2 h. de r. (2 ^e cl.), 5 h. et 4 h. id. (1 ^{re} cl.) DE GAND Pour Liège, 7 h. du m. (1 ^e classe) 2 h 50 de rel. (1 ^{re} id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (2 ^e cl.) 9 h. 50 du m. (1 ^{re} cl.), 2 h. 50 (2 ^e cl.), et 4 h. 45 de rel. (1 ^{re} cl.)	DE OSTENDE : Pour Gand, Bruxelles et Anvers, 7 h. 15 du m. et 2 h. 50 de rel. (1 ^{re} cl.) — Louvain 7 h. 15 du m. (id.) — Tirlemont, 2 h. 30 de r. id. DE TIRLEMONT : Pr Liège et St-Trond, 10 h. 20 du m. et 5 h. 50 du s. (1 ^{re} classe) — Bruxelles et Anvers, 6 h. 45 du m. (2 ^e cl.) 10 h. 20 id. e 4 h. 50 du s. (1 ^{re} cl.) — Liège, Bruxelles et Anvers (marchandises) 2 h 15 de rel.	DE COURTRAY : Pr Bruxelles, Anvers, Gand, Ostende, Louvain et Tirlemont, 8 h. 15 du m. et 5 h. 15 de r. (1 ^{re} classe).	DE ST-TROND : Pr Liège, 10 h. 40 du m. et 5 h. 45 de r. (1 ^{re} cl.) — Bruxelles et Anvers, 9 h. 50 du m. et 5 h. 45 de r. (1 ^{re} cl.) Gand, 9 h. 50 du m.
---	--	--	--	---	---

BOURSES.

PARIS, LE 26 NOVEMBRE.	
5 p. c.	82
4 p. c.	101 40
5 p. c.	111 25
Act. de la Banque.	2955
Ob. de la v. de Par.	1277 50
Emp. belge.	—
Soc. générale.	—
B. de Belg.	—
Mutualité.	—
Act. Réunies.	—
B. c. d'Anvers.	—
Dette active.	25 5/4
Passive.	6 1/2
Emp. romain.	101
Naples.	102 85
Emp. port. 5 p. c.	22 1/2

LONDRES, LE 25 NOVEMBRE.	
5 p. c. consolidés.	90 5/8
Belg. 1852.	101 1/2
Hol. Dette active.	52 5/8
Portug. 5 p. c.	52
Id. 5 p. c.	22
Esp. Emp. 1854.	24 7/8
Différées.	11 1/4
Passives.	6 1/2
Russie.	—
BRESIL.	75
MEXICAINS 5 p. c.	—

AMSTERDAM, LE 26 NOVEMBRE.	
Dette active.	51 9/16
5 p. c.	98 1/16
Billet de chang.	25 5/4
Synd. d'am.	95
Id. 5 1/2 p. c.	77 5/4
Soc. de Commerce	162 1/4
Ch. de fer. d'Amst.	—
de Rotterdam.	—
Prusse L. 1852.	—
Autriche. Metall.	105 1/4
Bresil. Emp.	—
Espagne. Ardoin.	25 1/4
D. diff. 1850.	—
Portug. E. 5 p. c.	6 7/8
Passive.	6 5/16
Portugal. E. 5 p. c.	—
Naples. Cert. Fal.	—
Russe. H. et Comp.	105 7/8
— 1829.	—
C. c. Hope.	97 7/8
Ins. gr. liv.	67 1/2
Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 27 NOVEMBRE.	
Anvers. Dette act.	105 1/4
Dette diff.	50
Emp. de 48 milli.	100 7/8 5/4
de 50 milli.	92 1/4 et A
Hollande. Det. act.	—
Rente rem.	—
Autriche. Metalliq	107 5/4
Lots de fl. 250.	455
Id. 250.	528
Id. 500.	870
Polog. Lots fl. 500	122 1/2
Id. 500.	150
Bresil. E. L. 1854.	74 1/2
Espagne. Ardoin.	25 22 5/4 et A
Dette pasive 1854.	—
différée.	6 1/2
Danemar. E. Not.	96
Dito à L.	75 5/4
Prusse. Em. à Berl.	125
Naples. Cert. Fal.	95 5/4
Et. R. Levée 1852.	101 5/8
Cert. à A. 1854.	100 1/8

BRUXELLES, LE 27 NOVEMBRE.	
Dette active 2 1/2	35 1/2
Emp. Rothschild.	101
Fin courant.	—
Emp. de 50 mill.	92 1/4
Id. de 57 mil.	70 5/4
Emp. de 1852 (4).	—
Act. de la Soc. G.	750
Emp. de Paris.	—
S. de Comm. de c.	—
B. de Belgique.	70 1/4
C. de S. et Oise.	—
Hauts-Fourneaux.	—
Banque Foncière.	—
Idem.	—
Flemu.	—
Hornu.	—
Selessin.	—
Soc. Nationale.	—
Levant du Flemu.	—
Ougrée.	—
Sars-Longscham.	—
Chem. de Fer.	—
Vennes.	—
St-Léonard.	—
Chatelineau.	75
Verreries.	—
Betteraves.	95
Verr. de Charl.	—
L'Espérance.	—
Brasseries.	—
Tapis.	—
Fer d'Ougrée.	—
Mutualité.	101 1/2
S. C. Bruges.	—
Monceaux.	—
Act. Réunies.	—
Bornage.	—
Houyoux.	—
Papoterie.	—
Lits de Fer.	—
H.-F. Luxembourg	—
Civile.	—
Herve.	—
Ch. de Fer de COL.	—
Ch. de B. M. et B.	—
Asphalt.	—
Holl. Dette active.	—
Losrenten inserit.	—
Autriche. Metalliq	—
Naples. G. Falcon.	95 1/2
Espagne. Ardoin.	22 11/16
Fin courant.	—
Prime à 1 mois.	25 d. 1
Différée de 1851.	—
Idem de 1854.	—
Passives.	—
Bresil. E. de 1854.	—
Rome. E. de Roth.	—

VIENNE, LE 19 NOVEMBRE.
Métalliques 5 p. c., 107 5/4. — Actions de la Banque 1642 1/2.
Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or.